

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 février 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2020	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 49

Séance du 20 février 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 février deux mille vingt à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
M. Thierry LEAU, pouvoir à Emilie LAFORGE (à 19h20 sauf délibération n° 1)
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à Jacques COURTAT
Mme Sylvie BLANC, pouvoir à Alain PETER
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Catherine DECUYPER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Modification et actualisation de l'effectif du personnel au 1er mars 2020

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 26 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-RH_2020_10-DE

Objet : Modification et actualisation de l'effectif du personnel au 1^{er} mars 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Considérant que certains agents titulaires peuvent être promus au grade supérieur dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2020,

Considérant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A filière administrative pour le poste de responsable juridique et commande publique. Le traitement indiciaire est fixée à l'indice brut 469, indice majoré 410,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour comme suit,

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-RH_2020_10-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2020 - CCJ

GRADES	Situation antérieure au 01/01/2020		Nouvelle situation Au 01/03/2020	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
<u>AGENTS TITULAIRES</u>				
<u>Filière administrative</u>				
• Directrice Général de Services (emploi fonctionnel)	1	1*	1	1*
• Attaché Territorial Principal	3	2	3	3
• Attaché Territorial	3	2	1	1
• Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	1
• Rédacteur	2	2	1	1
• Adjoint Administratif PL 1 ^{ère} classe	4	4	4	4
• Adjoint Administratif PL 2 ^{ème} classe	2	1	2	2
• Adjoint Administratif	5	5	4	4
<u>Filière technique</u>				
• Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2	2
• Technicien	1	0	1	0
• Agent de Maîtrise principal	1	1	1	1
• Adjoint Technique PI de 1 ^{ère} classe	1	1	2	2
• Adjoint Technique PI de 2 ^{ème} classe	5	5	7	7
• Adjoint Technique	10	8	7	5
<u>Filière sportive</u>				
• Educateur A.P.S 1 ^{ère} classe	2	2	2	2
• Educateur A.P.S	1	1	1	1
<u>Total des effectifs agents titulaires</u>	43	36	39	36
<u>AGENTS CONTRACTUELS EMPLOIS PERMANENTS</u>				
<u>Filière administrative</u>				
• Catégorie A	4	4	5	5
• Catégorie B	1	1	1	1
• Catégorie C	3	3	3	3
<u>Filière technique</u>				
• Catégorie A	2	1	2	1
• Catégorie C	4	3	4	3
<u>Filière sportive</u>				
• Catégorie B	3	3	3	3
<u>Total des effectifs agents contractuels</u>	17	15	18	16
Total Général des effectifs	60	51	57	52

* Le fonctionnaire détaché sur l'emploi fonctionnel, a une double carrière, d'où la nécessité de conserver le poste d'attaché principal territorial.

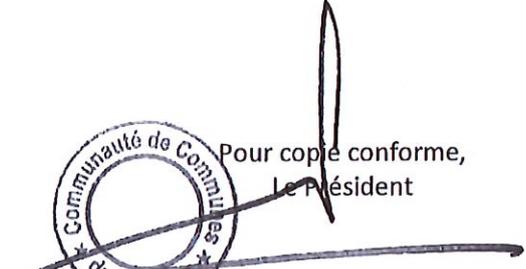
Envoyé en préfecture le 26/02/2020
 Reçu en préfecture le 26/02/2020
 Affiché le 26 FEV. 2020
 ID : 089-248900938-20200226-RH_2020_10-DE

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 10 février 2020,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les modifications précitées,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice concerné de la Communauté de Communes du Jovinien,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce tableau des effectifs.

 Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 26 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-RH_2020_10-DE